

Syndicat Mixte  
Parc Naturel Régional  
des Monts d'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU SYNDICAL DU 26 MARS 2015

N° BS mars 2

Objet :

*Coup de pouce Signalétique : candidature*

En deux mille quinze, le vingt-six mars, à Jaujac à 17h30, le bureau du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Lorraine Chenot.

<p>Nombre de voix en exercice : 40 Nombre de voix présentes et représentées : 26 Nombre de suffrages exprimés : 30</p> <p>VOTES : Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>Date de convocation : 19 mars 2015</p>	<p><u>Cadre réservé à la Sous-Préfecture</u></p> <p>Transmis par ACTE le : 2/04/15</p> <p>AR N° : 007-250702388- BS260315_2</p>
--	---

Présents : Gustave ALIROL, Dominique ALLIX, Jean-Pierre ANCHISI, Agnès AUDIBERT, Jean-Daniel BALAYN, Bernard BONIN, Gérard BROUILLARD, Lorraine CHENOT, Bernard CROS, Alain GIBERT, Gérard GOULLEY, Agnès HOCQUET, Franck JOUFFRE, Christian KANDOUCCI, Eric LESPINASSE, Julie MALLON, Véronique ROUSSELLE, René SOULELIAC,

Excusés représentés : Raoul L'HERMINIER, Briec MEVEL,

Excusés : Alain FEOUGIER, Jacques Henry POINTEAU, Denise NURY, Pierre TISSIER,

Absents : Jacques ALEXANDRE, Sabine BUIS, François JACQUART, André NICOLAS.

Lors du dernier Comité syndical, le coup de pouce « optimisez l'affichage publicitaire et la signalétique » a été présenté.

Il vise l'attribution d'une aide en faveur de :

- la réalisation de diagnostics préalables à la mise en place d'une signalétique d'information locale ;
- l'élaboration de règlements locaux de publicité ;

- la mise en place de dispositifs de signalétique réalisés conformément aux dispositions de la charte signalétique du Parc.

Les bénéficiaires sont les communes et communautés de communes du périmètre du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

*Modalités d'intervention*

Taux indicatif de l'aide publique apportée 50 % (Région Rhône-Alpes) dans la limite de 5 000 euros TTC par projet.

A ce jour, une commune a fait acte de candidature :

Maitre d'ouvrage	Projet	Montant prévisionnel du projet	Taux indicatif	Participation Parc dans la limite de 5 000 euros TTC
Antraigues	Signalétique d'Information Locale	11 000	50 %	5 000 €

Le bureau syndical après en avoir délibéré

DECIDE

- D'APPROUVER le projet d'Antraigues déposé dans le cadre du Coup de pousse,
- D'APPROUVER le plan de financement présenté,
- D'AUTORISER la Présidente à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Jaujac, le 26 mars 2015,  
Pour extrait conforme

Lorraine Chenot

Présidente

